

AG 2013

En dernière minute....

Les Éoliennes : débat animé et bien argumenté

Depuis la dernière assemblée générale du 15 octobre 2011 au salon d'honneur de l'hôtel de villes à Senones, des événements importants se sont passés avec la signature des permis de construire des 10 éoliennes de Belfays par les préfets d'Alsace et des Vosges les 6 et 7 février 2012 « et le recours contentieux que nous avons déposé en avril 2012 » explique le Dr Claude Brocard, président de Rabodeau Environnement. Parmi le public on notait la présence de Christian

Harenza et Bernard Maetz, maire de Grandrupt et La Grande Fosse.

Des courriers ont été envoyés aux préfets des Vosges et d'Alsace les 3 et 15 novembre 2011 accompagnant l'envoi de - la **contre étude d'impact paysagère** mettant en avant le risque de voir des éoliennes sur la crête vosgienne sur 40 km du Donon au col du Calvaire, le non classement des sites de mémoire à l'Unesco et l'impact du bruit sur les riverains. - la pétition signée par 422 personnes contre le projet.

Des émissions de télévision ont eu lieu, d'abord avec FR3 Alsace puis Vosges télévision au Palais et à Châtas. La

seconde émission paraissait beaucoup plus objective que la première. Des articles ont été publiés dans Vosges Matin, L'est Républicain, L'Echo des Vosges, les dernières nouvelles d'Alsace, dans la revue Massif des Vosges.

Projet de Belfays

L'enquête publique a été close le 3 novembre 2011, 254 courriers ont été déposés ou adressés à la mairie de Châtas. Claude Brocard déclare : « le commissaire enquêteur a été extrêmement partial, n'accordant pas plus de



Photo Photo du site vu depuis la Roche Mère Henry



Le bureau

Rabodeau Environnement a participé aux Assises du développement durable concernant le Plan Climat territorial de la Déodatia - à l'audience à la préfecture des Vosges avec le collectif Vosges Horizon Durable ce qui fait dire au président : « la réunion fut assez décevante, la suite des événements l'a démontré ...», lors d'une conférence dédiée aux **passages de mémoire de la grande guerre** avec la demande de classement l'UNESCO, madame Damien, universitaire à Lille, en charge du projet a répondu que : « c'était un souci »...

Des émissions de télévision ont eu lieu, d'abord avec FR3 Alsace puis Vosges télévision au Palais et à Châtas. La

seconde émission paraissait beaucoup plus objective que la première. Des articles ont été publiés dans Vosges Matin, L'est Républicain, L'Echo des Vosges, les dernières nouvelles d'Alsace, dans la revue Massif des Vosges.

Les arguments pour déposer un recours contentieux

Rabodeau environnement et en mon nom personnel. Le montant total des honoraires pour cette première action s'élève à 2850 euros. Dans ce cadre, l'association a déboursé 500 euros ».

C'est au cours de la réunion du 16 février 2012 que le bureau de l'association a décidé de déposer un recours, soit gracieux, soit directement au contentieux contre les permis de construire. Le

5 avril 2012, Me Klin, avocat au barreau de Strasbourg a déposé 10 recours contentieux contre les 10 permis de construire les éoliennes :

2 au tribunal administratif de Strasbourg pour les éoliennes de Saales 8 au tribunal administratif de Nancy pour les éoliennes de Châtas et La Grande Fosse

Claude Brocard : « Ces recours ont été faits au nom de l'association

-irrégularité de l'enquête publique
-attitude partielle du commissaire enquêteur
-atteintes graves aux paysages
-mise en danger de la santé des personnes
-atteintes graves de l'avifaune et des chiroptères

Suite jeudi prochain avec le développement des arguments pour le recours, le projet de Moussy, quelques mots du SRCAE et SRE et les réponses des deux maires pro-éoliens. Gérard Odile

Une partie du public



Mu en page 22 // une curieuse //